

3.11 Travail de fin d'études avec application pratique

SOB3011-NBDN_

Domaine : **Information et communication** Grade académique : **Bachelier : bibliothécaire-documentaliste - Namur**
Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 17		VOLUME HORAIRE 230 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département social de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Christine Biston	RESPONSABLE DE L'UE Marie LEQUEUX	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Jessica ABS Julien ALBERT Laila BOUKHARTA Amélie DUMONT Larissa FOLIE Marie LEQUEUX Evelyne PARDONGE Sébastien UYTENHOEF

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
SO-Bibliothécaire - Documentaliste	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

À définir

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

- Réaliser un projet et définir un plan stratégique et un échéancier
- Analyser et évaluer la demande et le contexte
- Gérer le projet dans une autonomie relative
- Gérer son temps

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable.
Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

À définir

CONTENU

Documents ressources disponibles sur Moodle

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Guide TFE, échéanciers et documents utiles déposés sur Moodle.
- Ces ressources ne dispensent pas de la prise de notes personnelles, particulièrement lors des rencontres avec les promoteurs, les commanditaires et les personnes ressources.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ABDN3011-TFEB3 — Travail de fin d'études avec application pratique	<i>À définir</i>

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ABDN3011-TFEB3 — Travail de fin d'études avec application pratique	230 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ABDN3011-TFEB3 — Travail de fin d'études avec application pratique	À définir

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

- Séminaires,
- Dépôt de plusieurs versions et rencontres avec les promoteurs
- Stages échelonnés le long de l'année avec objectifs précis (analyse de l'existant, précision des objectifs et des méthodes, application pratique).

Partie 4	Évaluation de l'unité d'enseignement
----------	--------------------------------------

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

À définir

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

- Si Stage pratique non validé : maximum 8/20
- Travail écrit et défense orale déterminent la note :
 - Travail écrit : 75%
 - Défense orale : 25%

Moyenne arithmétique appliquée

LA PONDERATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ABDN3011-TFEB3	Période d'évaluation : Q2 (Q1 selon cas particuliers) Modalités d'évaluation : • Épreuve 1 : La réalisation pratique est évaluée par le promoteur (avec avis du commanditaire) : la pratique est considérée comme validée ou non validée • Épreuve 2 : L'écrit est évalué par le promoteur, les lecteurs (internes et externes) selon une grille d'évaluation spécifique • Épreuve 3 : La présentation et défense orale sont évaluées par l'ensemble du jury présent le jour de la défense • Les grilles d'évaluation et la pondération sont disponibles sur Moodle. Période d'évaluation : Q3 (Q2 selon cas particuliers) Modalités d'évaluation : • si la pratique (épreuve 1) n'est pas validée, elle est non-remédiable pour la seconde session. L'étudiant-e en échec pour l'ensemble du TFE, il obtient la note maximale de 8/20. • si seul l'écrit (épreuve 2) est jugé insuffisant, le TFE est jugé remédiable pour la seconde session. L'étudiant-e représentera au minimum l'écrit. Le jury évaluera la pertinence de le défendre oralement en 2e session ou si la note obtenue pour l'épreuve 3 peut être reportée. • si l'écrit + l'oral sont évalués insuffisants, le TFE est jugé remédiable pour la seconde session. L'étudiant-e représentera l'écrit et l'oral. • si l'oral est évalué insuffisant, l'étudiant-e représentera cette épreuve en seconde session AVERTISSEMENT : l'étudiant ne peut utiliser l'IA que comme une aide et pas comme un substitut à son propre travail (rédaction personnelle, analyse personnelle,...). Voir charte de la Haute Ecole

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.